

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 9 juillet 2026

Séance du jeudi 9 juillet 2026 20:30 à Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Charlène SEXE, Aurélie MASSON

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Benoit MARSON

Président de séance : Florence CHEBASSIER

Secrétaire de séance : Fabrice DUFLO

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Approbation du PV de la séance du 11 juin 2026
2	Approbation du rapport financier de la commission communautaire d'évaluation des transferts de charge
3	Débat autour du rapport d'observations portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise
4	Désignation d'un référent Santé-Environnement
5	Convention Fondation 30 Millions d'Amis

01 - Approbation du PV de la séance du 11 juin 2026

Le PV de la séance du 11 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

02 - Approbation du rapport financier de la commission communautaire d'évaluation des transferts de charge

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport financier de la commission communautaire d'évaluation des charges transférées du 9 juin 2026 concernant la compétence "Extrascolaire" transmis par le Président de la commission.

Elle donne lecture du rapport et précise les dispositions de l'article 1609 C du Code Général des Impôts qui fixe les conditions d'évaluation des transferts de charges et le rôle de la commission.

Elle précise que ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes membres conformément aux dispositions de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commune de GIMBREDE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport financier de la commission communautaire d'évaluation des transferts de charges
- Confie le soin à Mme le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Résultats de vote : Adopté

Pour : 7 voix Florence CHEBASSIER, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Philippe TOURNAYRE, Charlène SEXE, Aurélie MASSON

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix André ZAMPROGNO, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

03 - Débat autour du rapport d'observations portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise

Le rapport d'observations a été transmis au préalable à chaque élu.

M. Philippe BATTISTON, Vice-président à la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, a animé le débat.

Un historique des transferts de compétences, depuis la création de la Communauté de Communes, a été retacé ainsi que des emplois créés.

Un pacte de gouvernance, actuellement en cours d'étude, permettrait des échanges transversaux entre élus et favoriserait la communication et d'éventuelles mutualisations sur le territoire.

04 - Désignation d'un référent Santé-Environnement

Mme le Maire fait part du rappel de l'ARS sur la gestion territoriale des espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) : ambrosies, chenilles processionnaires ainsi que sur la lutte anti-vectorielle (LAV) contre le moustique tigre.

Afin de prévenir et de lutter contre ces EESH, les collectivités sont invitées à désigner un référent Santé-Environnement, dont son rôle sera de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte, et de participer au repérage des foyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne M. Benoit MARSON comme référent Santé-Environnement.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité



Pour : 10 voix Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Charlène SEXE, Aurélie MASSON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

05 - Convention Fondation 30 Millions d'Amis

Mme le Maire fait part à l'assemblée que le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans son article L.211-27, donne la possibilité au Maire de faire capturer des chats non identifiés vivant en groupe puis de les relâcher sur le lieu de capture, après avoir procédé à leur identification et stérilisation.

Elle précise que la Fondation 30 Millions d'Amis propose à la commune de Gimbrède la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants visant à maîtriser ces populations félines dans le respect de la législation en vigueur.

Le partenariat prévoit le financement par la Fondation 30 Millions d'Amis des actes de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres dans sa totalité, sur la base des tarifs maximum suivants facturés par le praticien :

- 100 € pour les mâles
- 120 € pour les femelles
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes
- 140 € exceptionnelemnt pour les cryptorchidies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de partenariat pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- Autorise Mme le Maire à signer la convention et tout document afférent pour la mise en place dudit partenariat

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Charlène SEXE, Aurélie MASSON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Fait à GIMBREDE,
Le 10/07/2026 ,

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DUFLO

Le Maire,
Florence CHEBASSIER

Commune de GIMBREDE

